



# Procès-verbal

Conseil d'établissement tenue le mercredi 18 janvier 2017 à 18 h 30,  
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

---

## Présences :

### Parents :

- Marie-Ève Imbeault
- Christine Lapointe
- Karine Lapointe
- Mélanie Lapointe
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Marie-Noël Thibault
- Nancy Turcotte

### Représentantes des élèves :

- Vincent Couturier
- Marie Fillion

### Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur

### Enseignants

- Claudine Brassard
- Simon Fortin
- Marie-Josée Lapointe

### Personnel professionnel :

Arrivée : 20 h 55  Isabelle Tremblay

Arrivée : 18 h 45  Éric Maltais

- Jocelyne Néron

### Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

- Michel Vignola

---

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 38.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 16-17-022

**CONSIDÉRANT** que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 18 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Rébecca Savard et résolu :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

Point 11.2 : Journée « Porte ton pyj » et de la vente de chocolat pour la St-Valentin ;

Point 16 : Ajout de la demande de journées en civil (représentants des élèves).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2016

CÉ 16-17-023

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie (par courrier électronique) du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au point 9.2 des règles de régie interne du conseil d'établissement 2016-2017, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Chantal Pelletier et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 16 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 4. Période de questions du public

Aucun public.

### 5. Suivi au procès-verbal du 16 novembre 2016

#### 5.1 Réveillon de Noël

Monsieur Jean-François Giroux fait un retour sur le réveillon de Noël. Les statistiques résultant de cette activité sont présentées (annexe 1). Monsieur Giroux mentionne que le taux de participation était satisfaisant et que le climat lors de la soirée était agréable. Les nouveautés offertes ont été l'activité « Cup games », le Bubble soccer et le spectacle du groupe Radio Néon. Ces deux dernières ont été payées par le conseil étudiant.

### 6. Journée d'activités d'hiver 2017 (approbation)

CÉ 16-17-024

Vincent Couturier, président du conseil étudiant, distribue et présente les fiches d'inscription (annexe 2) pour les journées d'activités d'hiver dont le contenu des activités proposées y est détaillé. Ces journées auront lieu le 8 février pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle, de MP2, de MP3 et

d'arrimage et le 16 février pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle, de FMS et de FPT. Dans les choix offerts, ces derniers ont la possibilité d'aller à Isaute et au Défi Laser.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives qui nécessite un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire vivent pour la plupart leur dernière année à l'École secondaire du Plateau;

**CONSIDÉRANT** que l'activité Isaute et Défi Laser est offerte pour la première fois lors des journées d'activités d'hiver;

**CONSIDÉRANT** qu'une pige au hasard engendrerait des problèmes dans l'organisation des groupes d'élèves;

**CONSIDÉRANT** que les dates proposées pour la tenue de ces journées n'entrent pas en conflit avec d'autres activités scolaires;

**CONSIDÉRANT** que les prix des activités n'ont pas connu de hausse considérable en comparaison à l'année précédente;

**CONSIDÉRANT** que les activités offertes sont diversifiées et répondent au goût des élèves;

**CONSIDÉRANT** que les prix des activités conviennent à tous les budgets et qu'une activité gratuite est offerte aux élèves;

**CONSIDÉRANT** qu'un fonds d'aide est disponible pour les élèves dont les besoins financiers ne leur permettent pas de participer à cette journée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Vincent Couturier, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**D'APPROUVER** la priorité aux finissants désirant s'inscrire à l'activité Isaute et Défi Laser;

**D'APPROUVER** les journées d'activités d'hiver telles que présentées.

## 7. Code de vie 2017-2018 (approbation)

CÉ 16-17-025

Le *Code de vie* pour l'année scolaire 2017-2018 est présenté par le directeur, monsieur Jean-François Giroux. Aucun changement n'a été apporté au document *Code de vie* de l'école.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau doit approuver les règles de conduite contenues dans le *Code de vie* de l'école, proposées par le directeur;



**CONSIDÉRANT** que la proposition du directeur a été élaborée avec la participation du personnel de l'école, soit dans le cadre du comité code de vie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Christine Lapointe et appuyée par monsieur Vincent Couturier, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

**D'APPROUVER** le *Code de vie* de l'École secondaire du Plateau 2017-2018, tel que proposé par le directeur, dont une copie sera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER** le directeur pour que le *Code de vie* de l'École secondaire du Plateau 2017-2018 soit diffusé aux élèves et aux parents via le site internet de l'école et par courriel dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2<sup>e</sup> paragraphe de la LIP;

**DE MANDATER**, à la demande du conseil étudiant, le directeur pour que les parties *Gestion des retards* et *Gestion des absences* du *Code de vie 2016-2017* soient expliquées et précisées à nouveau aux élèves lors de l'assemblée générale des élèves qui aura lieu à la fin de la 2<sup>e</sup> étape;

## 8. Critères d'admissibilité pour le bal des finissants (résolution)

CÉ 16-17-026

La date prévue pour le bal des finissants est le 17 juin 2017. Des membres soulèvent l'importance d'arrêter le choix de la date en fonction de la période d'examens de fin d'année, de façon à assurer un temps d'étude suffisant lors de cette période. Il est mentionné que le fait d'éviter de fixer un examen le lundi matin suivant le bal permettrait aux élèves concernés d'avoir plus de temps de qualité pour l'étude.

Les critères d'admissibilité permettant aux élèves de participer au bal des finissants sont présentés par monsieur Jean-François Giroux. Ils demeurent les mêmes que l'an passé, à l'exception du point 6.

En voici les composantes :

1. L'élève doit être inscrit à au moins 18 crédits en 5<sup>e</sup> secondaire ;
2. La facture scolaire de l'élève doit être acquittée en totalité;
3. L'élève doit être inscrit à l'école à la date prévue du bal des finissants;
4. Selon analyse de la situation par la direction, les élèves qui termineront avec une qualification en FMSS, en FPT ou en Multiprogramme pourront participer au bal des finissants ;
5. Si l'élève a 18 ans au cours de l'année du bal et qu'il quitte l'école ou se dirige vers le secteur des adultes l'année suivante ;
6. Si l'élève cumule plus de 10 journées complètes d'absences non justifiées, il pourrait se faire retirer le droit de participer à son bal des finissants.

**CONSIDÉRANT** que ces critères d'admissibilité accordent le privilège aux élèves qui obtiendront leur diplôme de participer à cette soirée ;

**CONSIDÉRANT** que ces critères d’admissibilité peuvent augmenter la motivation chez certains élèves à risque de décrocher ;

**CONSIDÉRANT** que ces critères d’admissibilité permettent également aux élèves qui cheminent en adaptation scolaire et qui acquièrent une qualification de participer à cet événement ;

**CONSIDÉRANT** qu’en raison du critère relatif aux absences non justifiées, le taux d’absentéisme chez certains finissants pourrait être réduit ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition madame Chantal Pelletier, il est résolu **À L’UNANIMITÉ** :

**D’ADOPTER** les critères d’admissibilité pour le bal des finissants 2016-2017 tel que présentés par le directeur ;

**DE MANDATER** le directeur d’élaborer un horaire de session d’examens en fonction de la date du bal des finissants.

9

CÉ 16-17-027

#### **Projet de résolution - Allocation des sommes pour la mesure 30170 pour l’année scolaire 2016-2017**

Le Conseil d’établissement de l’École secondaire du Plateau confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de Charlevoix dans le cadre de la mesure pour des initiatives des établissements d’éducation préscolaire et d’enseignement primaire et secondaire (30170) au montant de 13 926 \$ ont été allouées aux établissements conformément aux fins prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l’année scolaire 2016 2017 pour des moyens d’intervention et du personnel requis pour :

- Offrir un accompagnement soutenu aux élèves à risque de décrochage lors de leur première année au secondaire;
- Favoriser l’éveil à la lecture;
- Offrir aux élèves un environnement d’apprentissage stimulant par le financement d’initiatives concrètes et novatrices liées à l’utilisation des technologies et ressources numériques pour l’enseignement et pour l’apprentissage;
- Soutenir le déploiement de l’éducation interculturelle;
- Encourager le développement d’actions de collaboration entre les établissements d’enseignement secondaire et les centres de formation professionnelle;
- Soutenir toutes initiatives visant à favoriser l’activité physique et les saines habitudes de vie dans les écoles;
- Accroître la formation du personnel et l’optimisation du fonctionnement des écoles.

**II EST PROPOSÉ** par madame Jocelyne Néron et **APPUYÉ PAR** madame Mélanie Lapointe,

QUE soit alloué ce montant pour les raisons précédemment mentionnées.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.**

5



La direction présente le document « *Grille-matières 2017-2018* » de l'École secondaire du Plateau et en explique les changements. Ce document a également été distribué à chacun des membres dont une copie sera ajoutée en annexe (annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Lors de l'assemblée générale du 9 janvier 2017, l'équipe enseignante a été consultée quant à cette proposition de grille-matières et celle-ci a été acceptée à la majorité (28 pour, 3 contre et 2 abstentions).

Pour la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire, aucun changement n'est prévu.

Les élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> secondaire dont les résultats en français au sommaire se trouveront en dessous de 66 % seront dans l'obligation de s'inscrire dans le parcours « Profil régulier avec option ». Le nombre de périodes en français dans le « Profil régulier avec options » augmentera de 2 périodes pour un total de 8. Les élèves concernés seront informés de cette procédure lors de la prochaine assemblée générale des élèves et lors de la tournée de classe de la conseillère d'orientation.

En 4<sup>e</sup> secondaire, l'option arts plastiques a été ajoutée, l'entrepreneuriat et l'espagnol ont été retirés.

En 5<sup>e</sup> secondaire, l'option multisports a été ajoutée, l'entrepreneuriat et l'espagnol ont été retirés.

Concernant l'adaptation scolaire, le parcours MP1 n'a pu être confirmé en raison de l'absence de réponse du MELS. La classe de MP2 et MP3 auront 2 périodes supplémentaires en éducation physique et à la santé. Les classes de FPT et de FMSS maintiennent le statu quo. Pour la classe d'Arrimage, 1 période en français et en mathématique ont été ajoutées résultant d'une diminution de 2 périodes en anglais.

À la suite de ces explications, l'on procède au vote à main levée.

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 0

La proposition de la grille-matières 2017-2018 est **APPROUVÉE À LA MAJORITÉ** telle que présentée.



Au profit d'Opération Enfant Soleil, la journée « Porte ton pyj » se tiendra à nouveau cette année. En échange d'un don de 2 \$, les élèves pourront venir à l'école en pyjama. Cette journée se tiendra le 23 février.

Organisées par madame Nicole Drouin, AVSEC, et par le comité « Projet Kenya », une vente de chocolat et une distribution de cartes de Saint-Valentin auront lieu pour l'occasion. Les profits amassés iront au « Projet Kenya ».

**IL EST PROPOSÉ** par madame Christine Lapointe,

**QUE SOIENT APPROUVÉES** la journée « Porte ton pyj » et les activités de la Saint-Valentin.

**ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.**

## 12 Sujets d'information

### 12.1 Présidence

#### 12.1.1 Frais de retard à la bibliothèque

Madame Chantale Pelletier demande des précisions quant aux méthodes de prélèvement des frais de retard, particulièrement lors des périodes de congés, à la bibliothèque de l'école.

### 12.2 Direction

#### 12.2.1 Horaire de l'école (sondage)

Monsieur Giroux, le directeur, nous présente un article du Journal de Québec (annexe 5) au sujet d'une étude sur les impacts liés à la santé des élèves et à l'heure du début des cours. Des démarches sont entreprises auprès du service de transport de la Commission scolaire de Charlevoix afin de connaître les options possibles dans l'horaire des circuits qui permettraient à nos élèves de commencer les cours plus tard le matin.

#### 12.2.2 Président du conseil étudiant

À la suite de la démission de la présidente du conseil étudiant, Julianne Dufour, Vincent Couturier a été élu président du conseil étudiant par les élèves.

#### 12.2.3 Retour sur le système de gestion des absences

Le nouveau Portail Parent Mozaïk permettra aux parents d'accéder aux absences de leur enfant en temps réel. Les parents recevront la procédure à suivre par courriel sous peu.

#### 12.2.4 Session d'examens de février et de juin 2017



La direction présente l'horaire de la session d'examens des 2 et 3 février 2017. Pour la session d'examens du mois de juin, il est demandé par certains membres de choisir la date du bal des finissants de façon à prévoir du temps d'études pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire.

#### **12.2.5 Nouveau Portail-parents (Mozaïk)**

Un nouveau Portail pour les parents est mis à la disposition des parents. Celui-ci est plus facile à utiliser et plus convivial.

### **12 Comité de parents**

Aucun sujet.

### **13 Personnel enseignant**

Aucun sujet.

### **14 Personnel de soutien**

Aucun sujet.

### **15 Personnel professionnel**

Madame Alexandra Fortier, psychoéducatrice, assurera le remplacement de madame Vanessa Tremblay pour son congé de maternité.

Madame Sonia Tremblay est notre nouvelle infirmière scolaire.

### **16 Représentants des élèves**

#### **16.1 Journées en civil**

Vincent Couturier, président des élèves, distribue un document proposant la tenue de journées en civil fixées sur le calendrier scolaire. Il en découlerait d'environ 10 journées en civil pour l'année scolaire. Cette proposition n'est pas retenue puisqu'elle a déjà été apportée et refusée lors de la dernière séance du conseil.

### **17 Correspondance à l'intention du C.É.**





Aucune correspondance.

**18 Sujets divers**

Aucun sujet.

**19 Période de questions du public**

Aucun public.

**20 Levée de la séance à 21 h 05.**

CÉ 16-17-030

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Chantal Pelletier et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Chantal Pelletier  
Présidente

---

Jean-François Giroux  
Directeur

